

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

5. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des
troubles, l'agriculture doit en être la pre-
mière.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2me " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme;
conditions libérales.

Empruntons-nous du sol, si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

☞ L'abondance des matières nous force à retrancher la
Causerie Agricole par un compte-rendu de l'Exhibition de
Kamouraska.

Exhibition du Comté de Kamouraska.

Dans notre dernier numéro, nous disions, en parlant de l'exhibition du Comté de Kamouraska, tenue à Ste. Anne, qu'elle a été une démonstration évidente que l'amélioration de nos races d'animaux fait des progrès rapides, dans notre localité. En effet, parmi les animaux des races bovines, ovines et porcines surtout, se trouvaient des sujets bien supérieurs, sous tous rapports, à ceux exhibés les années précédentes. Le grand nombre de visiteurs venus des différentes parties du Comté, et même de toutes les parties du district de Québec, était étonné que dans une exposition de comté, et si loin des villes, on pu exhiber un si bon choix d'animaux.

Tous les animaux étaient réunis sur un vaste terrain appartenant à la ferme du Collège. Tout y avait été préparé avec une grande attention pour qu'il n'y eut aucune confusion. La ferme elle-même a bien voulu exposer tous ses animaux, non pour concourir, mais uniquement pour mettre sous les yeux des cultivateurs des modèles qu'ils peuvent tous parvenir à suivre, s'ils se donnent la peine de faire des croisements, et de leur donner les soins qui leur conviennent.

L'ordre que les membres du bureau de direction avaient su mettre dans toutes choses contribua beaucoup à rendre aux juges, qui tous avaient été choisis hors du comté, leur tâche facile, aussi fut-elle promptement remplie.

La race bovine offrait de si nombreux et de si heureux sujets, que les juges auraient voulu donner des prix, à presque tous les exposants de cette classe.

Quant aux reproducteurs, les sujets qui attirèrent surtout l'attention et qui méritèrent les prix étaient un jeune bœuf de deux ans exposé par M. George Lérègue, de la Rivière-Ouelle, et un, de trois ans, exposé par M. Thomas Martin, de Ste. Anne.

Pour les vaches laitières, les plus remarquables appartenaient à MM. Fl. DeGuise et Elizée Dionne, de Ste. Anne, et à MM. Cyprien Dionne et J. B. Richard, de la Rivière-Ouelle. M. Paradis, de St. Andre, avait de jeunes taures remarquablement belles.

La race ovine était aussi bien représentée. Entre tous les sujets, un reproducteur de race étrangère, exhibé par MM. le Dr Têtu et Casgrain, de la Rivière-Ouelle, a attiré tous les regards. Plusieurs agneaux provenant de ce remarquable reproducteur, qui a été primé l'année dernière à l'exhibition provinciale, étaient aussi fort beaux.

Pour la race porcine, le premier prix a été accordé à un reproducteur, appartenant à M. Jos. Deslauriers, de Ste. Anne. Cet animal, ainsi que plusieurs autres des espèces précédentes auraient pu figurer avec avantage à une exhibition provinciale.

Plusieurs autres sujets provenant de la race bershire croisée avec la race canadienne, étaient aussi d'une grande beauté.

La race chevaline offrait peu de sujets remarquables. Un cheval et cinq poulains exposés par le Dr. Têtu, une jument poulinière et son poulain appartenant au Révd. M. Hoffman, curé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et deux ou trois autres figuraient seuls avec avantage.

En somme, cette exhibition a dépassé notre attente et a pleinement satisfait tous les visiteurs. Si le progrès dans l'amélioration des races d'animaux continue, bientôt le Comté de Kamouraska pourra se vanter de marcher à la tête du mouvement agricole, au moins sous le rapport de l'amélioration des races d'animaux ; mais il ne devra pas oublier que l'édifice a été donné par la ferme modèle du Collège, et par quelques membres entrepreneurs de la société d'agriculture.

L'essai d'une machine à faucher et moissonner sur le terrain de l'exposition a donné un nouvel intérêt à cette fête de l'agriculture. Le bureau de direction de la Société d'agriculture de Kamouraska voulait, depuis longtemps, introduire ce précieux instrument dans le comté, qui n'en possède pas encore un seul. L'occasion d'un concours annuel, qui réunit toujours l'élite des cultivateurs des principales paroisses, a paru bonne pour faire, sous les yeux de la foule, des essais de fauchage, soit pour le foin soit pour les grains. La machine choisie de préférence à toutes les autres, a été construite par MM. Frost et Wood, de Smith's Falls, C. W. Elle est généralement connue sous le nom *Buckeye*. Elle est à barre pliante à double jointure. Le couteau s'adapte à toutes les inégalités du sol, surtout dans les prairies. Elle coupe aussi ras que la faux, sur les buttes comme dans les pentes, avec une étonnante facilité.

La simplicité de son mécanisme rend le tirage plus facile. Une paire de chevaux ordinaires peut la trainer longtemps sans plus de fatigue que pour un travail ordinaire. Ils peuvent couper, toute la journée, au moins un arpent à l'heure ou quinze arpents par jour. Mais c'est à la condition que le terrain n'aura pas de roches, surtout si elles sont petites. Car dans ce cas, celles-ci s'introduisent entre les pointes qui servent de défenses à la faux. La machine n'est pas venue seule de Montréal. Un agriculteur fort habile, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, est venu la mettre en opération en présence d'un grand nombre de cultivateurs, désireux de voir par eux-mêmes ce qu'un pareil instrument peut faire. Malheureusement l'époque avancée où l'exhibition a eu lieu (le 13 septembre), n'avait pas permis de tenir en réserve une prairie et quelques pièces de grain, en bonne condition.

Néanmoins l'essai a été des plus satisfaisants, eu égard à l'état du foin et du grain. L'avoine de la pièce réservée pour l'expérience était courte, claire et cassée. De même, le foin des deux prairies où la machine a opéré était court et peu fourni, à cause d'une couche épaisse de mousse. Dans l'une de ces prairies le sol était très inégal, et offrait même des pentes rapides qui exposaient à chaque instant la machine à verser. Malgré tous ces désavantages, le couteau a passé partout. Cette épreuve a donc été concluante pour tous ceux qui en ont été témoins. Cette machine a été achetée sur le champ. Plusieurs cultivateurs se proposent bien d'en acheter une semblable l'été prochain.

Notre société d'agriculture, qui a fait les transports à donc lieu de se réjouir de la voir introduite dans ce comté. C'est un nouvel élément de progrès. La main-d'œuvre est si cher, et la saison des travaux si courte, surtout en bas de Québec, que le plus grand service que l'on puisse rendre à nos cultivateurs, est de leur fournir les moyens de faire leurs travaux plus vite et à meilleur marché. Il faut seulement pour cela, qu'ils se décident à avancer quelque argent ; mais s'ils veulent être de bon compte, ils conriendront sans peine que cet argent est bientôt remboursé.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous n'avons jamais caché la vérité à nos lecteurs, quand nous avons cru de leurs intérêts de la faire connaître. Nous nous sommes même exposé quelquefois à froisser leurs sentiments les plus chers. A l'exemple du médecin qui veut sauver son patient à tout prix, nous avons parfois appliqué le fer rouge sur des plaies vives et saignantes. Nous ne nous départirons jamais de cette ligne de conduite ; car c'est la seule que nous dictent notre conscience et l'ainour que nous nourrissons dans notre cœur pour nos compatriotes. Aujourd'hui encore, nous avons de graves reproches à adresser à plusieurs d'entre les habitants de la campagne, mais nous désirons y mettre beaucoup de ménagement ; cependant nous montrerons la vérité dans tout son jour.

Quel est le sujet presque exclusif de toutes les conversations depuis quinze jours et plus ? Quelles sont les premières paroles que l'on s'adresse en s'abordant, en entrant ou chez un voisin ou chez un ami ? " Bon Dieu, quel temps ! — quel temps épouvantable ! — tout va périr ! " Les journaux, de bonne foi sans doute, entendant sans cesse ces plaintes, ces lamentations, se font leur écho et répètent en termes plaintifs : " Hélas !

la récolte de cette année est entièrement perdue ! — Le foin, les céréales, les patates, tout est gâté par les pluies presque continuelles et abondantes que nous avons depuis deux mois ! " Et ils ajoutent avec désespoir : " Point d'ouvrage dans les villes ni dans les grands centres, point de récoltes dans les campagnes ; quelle perspective pour l'hiver prochain ! " — Les ouvriers, les journaliers entendant ce lugubre langage, recueillent les quelques sols qui leur restent, vendent, en les sacrifiant, une partie de leurs effets et prennent le chemin des Etats en toute hâte. — Et peut-on raisonnablement les blâmer en présence de l'avenir que la presse ouvre devant eux ? Non, sans doute, puisqu'ils croient suivre la route que la prudence leur trace.

Par une inconséquence que nous ne pouvons expliquer, les mêmes journaux dans un numéro subséquent, et quelquefois dans le même numéro qui prêche famine, se trouve un article bien pensé, dicté par le sentiment d'un pur patriotisme sur les suites déplorables de l'émigration ; on fait une peinture saisissante et touchante des déceptions qui attendent nos frères sur la terre étrangère ; on dit bien haut que là, ils sont exposés à perdre leurs mœurs, leur foi et aussi leur santé. " Voilà sans doute qui est bel et bien. Mais aussi, pourquoi les force-t-on à prendre le chemin de l'exil, en leur représentant le Canada comme un pays couvert de ruines, et qui, dans quelques semaines refusera toute nourriture à ses enfants ? On commence par les lancer sur une pente glissante et puis quand on les voit glisser avec une telle rapidité qu'ils ne peuvent plus s'arrêter dans leur course, on leur crie : " Revenez, revenez vers nous, vous ne trouverez pas dans les lieux vers lesquels vous vous dirigez, le pain et les vêtements qui vous sont nécessaires, ainsi qu'à votre famille ; au contraire, vous n'y rencontrerez que le mauvais exemple sous toutes ses formes, qu'un travail dur et pénible, mal payé ; vous passerez vos jours dans des ateliers, des manufactures où l'on ne respire qu'un air malsain et malséabonde, vous y contracterez toutes sortes de maladies, etc. — Oui, revenez vers nous. " Et quelle réponse reçoivent-ils ? " Merci de vos bonnes paroles, mais il est trop tard, et si nous sommes malheureux, nous vous devons en partie notre malheur ! "

Maintenant, avec toute la réflexion dont nous sommes capable, envisageons notre position ; essayons de dégager la vérité de l'erreur, et voyons ce qu'il faut croire, ce qu'il faut rejeter et ce qu'il faut blâmer.

Ces plaintes qui s'échappent de toutes les bouches, sont-elles fondées sur la vérité, — sont-elles justes, — sont-elles chrétiennes ? Voilà autant de questions que nous allons essayer de résoudre :

D'abord ces plaintes sont-elles fondées sur la vérité ? — Oui et non. — On ne peut nier que la saison ait été jusqu'ici très-mauvaise, très-désavantageuse aux travaux que nécessite la récolte du foin et des grains, qu'il a fallu multiplier les travaux ordinaires en tournant et retournant le foin fauché, le grain coupé ; mais suit-il de là que tout ce foin et tout ce grain aient été gâtés ? Non pas. Ceux qui ont fauché leur foin, dans son temps, c'est-à-dire, lorsque la fleur commence

à tomber, ont pu l'enranger sans qu'il ait souffert du mauvais temps. La ferme du collège de Ste. Anne est là pour prouver notre avancé ; et pourtant on avait à récolter des centaines de voyages de foin. Quelques voyages seulement ont été engrangés un peu humides, mais comme on dit vulgairement, ça été un mal pour un bien, puisque, pour empêcher ce fourrage de chauffer, on a été obligé de le saupoudrer de sel, précaution que tous les cultivateurs devraient prendre, même pour le fourrage sec puisque, le sel l'améliore, lui donne une saveur que les animaux recherchent avec avidité, et que cette substance est nécessaire à leur alimentation aussi bien qu'à celle des hommes.

Quant à ceux qui ont retardé cette moisson, il faut avouer qu'ils ont éprouvé des accidents, mais leur perte est loin d'être totale. On peut donc dire qu'en général la récolte de foin est assez abondante.

Quant aux céréales, dans le district de Québec et au-delà, une grande partie est loin d'être arrivée à maturité, et cette partie n'a nullement souffert. Mais, nous répliquera-t-on : Ce grain est très-exposé à la gelée, et s'il gèle, il sera perdu tout de même." D'abord, c'est le fait d'un lâche, d'un enfant ou d'un insensé de crier avant d'avoir reçu les coups ; ensuite, il faut observer que si le grain a été privé de la chaleur du soleil, il n'a pas cessé pour cela de végéter, de former son grain. Eh ! bien, quand le grain est arrivé à sa grosseur, qu'il a reçu toute la nourriture qui lui est nécessaire, quelques jours d'un soleil ardent, suffisent pour le faire arriver à parfaite maturité.

Quant à l'autre partie, il faut avouer qu'elle a subi des pertes, en quelques localités, mais elles sont loin d'être aussi considérables qu'on se plaît à le dire, et nous allons faire connaître, dans la réponse à la question suivante, qui est coupable de ces accidents.

Ces plaintes sont-elles justes ? Non, dans un grand nombre de cas, et le plus souvent, on accuse la Providence d'un malheur dont nous sommes l'unique et véritable cause. Plutôt ouvrons les yeux et regardons : — Depuis longtemps, on crie aux cultivateurs : " Mais, mettez donc votre grain en *quintaux*, c'est le plus sûr moyen de le mettre à couvert de tout accident, des pluies prolongées. C'est encore un moyen de l'avoir mieux nourri et de plus belle qualité." On nous a regardé d'un air moqueur, en branlant la tête, et on n'a rien fait de plus que ce qu'on a coutume de faire. Voilà tout le bénéfice que nous avons retiré de nos avertissements. Qu'est-il arrivé ? La pluie a succédé à la pluie, l'orage à l'orage, une humidité abondante a rencontré les épis qui étaient en contact avec le sol, et le grain se trouvant dans des circonstances favorables à la germination, a laissé sortir son germe. En aurait-il été ainsi, si les épis avaient été élevés de terre et recouverts avec soin ? Pas du tout. Qui est donc la cause de la plupart des pertes causées aux grains ? Le cultivateur imprudent qui a refusé de mettre à profit des conseils appuyés sur une longue expérience. — Leurs plaintes sont donc très injustes, et au lieu d'attribuer à l'auteur de tout bien les accidents qui ont ruiné une partie de leurs espérances, ils de-

vraient se frapper la poitrine en disant : " C'est nous qui sommes coupables, et qui sommes les seuls auteurs de notre malheur." Oui, voilà comme l'homme est injuste envers son créateur ; il ourdit son propre malheur de ses mains, et quand il en est atteint, au lieu de se tourner vers lui-même pour y découvrir le coupable, il lève des yeux criminels vers le ciel, et c'est là qu'il cherche ce coupable, et dans son aveuglement, il maudit un nom que sa langue ne devrait cesser de bénir, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Ces plaintes sont-elles chrétiennes ? Ceux qui les profèrent sont-ils inspirés par un sentiment de foi ? Oh ! malheureusement non ; et très souvent, elles ne sont que le cri d'une conscience inquiète et agitée par le remords. Si elles étaient au moins un cri de repentir, elles attireraient un regard favorable de Dieu, d'abondantes consolations ; mais loin de là. On se plaint quelquefois parce qu'on prévoit que le superflu nous sera enlevé ; d'autrefois, parce qu'on ne pourra plus satisfaire ses désirs déréglés. En effet, quel usage fait-on, en bien des endroits, dans un grand nombre de familles, des biens que le ciel nous distribue dans sa libéralité ? Malheureusement, on ne le sait que trop ; une partie est consacrée à la gourmandise, à l'ivrognerie, une autre est dissipée en folles dépenses, pour satisfaire son goût pour le luxe ; le luxe dans les habits, le luxe dans les voitures, le luxe dans les demeures.

Un chrétien a-t-il droit de se plaindre si Dieu n'enlève les moyens de faire le mal, de se livrer aux penchants pervers de sa nature d'homme déchu ? Ne doit-il pas au contraire l'en remercier du fond de son cœur ?

De plus, qu'est-ce que Dieu doit à l'homme ? Quelle injustice commet-il à son égard, en le privant d'une partie de son bien, ou en lui refusant certains avantages ? Qu'est-ce que l'homme a fait pour mériter les biens qu'il reçoit tous les jours ? Voilà autant de questions auxquelles le catéchisme et l'expérience répondent amplement.

Mais si l'homme est coupable, s'il a abusé de la vie et des autres biens, Dieu ne doit-il pas, en père tendre et dévoué, lui fournir les moyens de réparer ses fautes, de sortir de la voie pernicieuse où il est entré ? Si cet homme est obstiné, s'il refuse d'entendre la voix de son tendre père, celui-ci ne doit-il pas employer la verge, frapper, punir ? Et en employant ces moyens de salut est-il injuste ? Oh ! non, sans doute ; au contraire, il est plein de miséricorde. Quel droit a donc l'homme coupable de se plaindre, lorsque Dieu le frappe ?

Avouons-le, nous Canadiens-français catholiques, nous avons été trop privilégiés, nous avons trop abusé des faveurs surabondantes que nous avons reçues de la Divine Providence, nous en abusons encore trop tous les jours pour ne pas mériter quelque grand châtement. Nous en sommes rendus à ne plus écouter la parole des autorités religieuses, nous assimilons nos mœurs, nos usages, notre conduite à celle d'un peuple avec lequel nous sommes toujours en contact, mais qui n'a pas le bonheur de posséder la même foi que

nous ; nous allons dans nos temples pour y insulter le Dieu du calvaire qui y est caché sous les saintes espèces, par notre luxe extravagant, par notre tenue si peu respectueuse, etc. Oui, nous sommes coupables, grandement coupables, et nous ne tarderons pas d'en recevoir le juste châtement, si nous nous hâtons de nous amender. Et aurons-nous sujet de nous plaindre? . . .

Ainsi, il est donc démontré que nos plaintes, dans les circonstances actuelles, ne sont, pour la plupart, ni fondées sur la vérité, injustes et peu chrétiennes. Il ne nous reste donc plus qu'à les faire cesser, à attendre avec reconnaissance la récolte plus ou moins abondante que Dieu voudra bien nous accorder, et prendre la résolution d'en faire un bon et saint usage.

Passons maintenant à une autre plainte qui nous paraît plus juste et mieux fondée. Les pauvres, depuis quelques années, envahissent nos campagnes. Il y en a de tout âge et de toute qualité. On a même la douleur de voir les enfants de 7, 8, 10 ans mendier de porte en porte leur pain. Nous disons que nous avons la douleur de voir des enfants mendier, parce qu'une triste expérience ne nous a déjà que trop démontré que ces enfants font l'apprentissage de tous les vices ; ils deviennent presque toujours voleurs, menteurs, grossiers et fainéants.

On en voit aussi qui, jeunes encore et fortement constitués, portent toutes les marques d'une santé florissante.

La pauvreté n'est pas un vice, tant s'en faut. Mendier son pain n'est pas une faute, et quelquefois c'est une nécessité bien pénible et bien méritoire. Nous ne sommes pas contre les pauvres, au contraire, nous les aimons comme des frères, des membres de Jésus-Christ. Mais, il faut bien le dire, la pauvreté est une honte, une dégradation, quand elle est la suite de la paresse, de la fainéantise et du désordre ; et voilà malheureusement ce qui arrive assez souvent de nos jours, et pour nous en convaincre, allons consulter les cultivateurs, ils nous en apprendront de belles, sur le compte de certains mendiants. Un respectable cultivateur nous disait, il y a quelques jours : " Monsieur, pendant l'hiver il me faut nourrir plusieurs familles de nos environs, elles sont toujours à nous répéter qu'elles manquent de tout. Je ne peux entendre ces plaintes répétées sans que mon cœur s'attendrisse, et alors je donne ; ma femme donne de son côté, etc. Il y a pourtant dans ces familles des hommes forts, de grands enfants pleins de santé, qui chantent du matin au soir, etc. Eh ! bien, croiriez-vous que pendant ma récolte de foin, dans un des jours où le mauvais temps qui menaçait me faisait doubler mon travail, je n'ai pu avoir un de ces misérables ; et par là, ils ont été cause qu'une quantité considérable a beaucoup souffert du mauvais temps, n'ayant pu l'engranger à temps." Combien d'autres font les mêmes plaintes, et avec raison.

Voici un fait dont nous avons été témoin : Deux hommes de quarante à quarante-cinq ans se présentent un jour devant le directeur de l'Ecole d'agriculture et devant nous ; malgré leur apparence de force et de

santé, ils demandent l'aumône, prétextant qu'ils ont chacun une nombreuse famille à nourrir et qu'ils ne peuvent trouver d'ouvrage nulle part. Ils s'étendent même sur la honte qu'ils éprouvent à aller ainsi de porte en porte, et ils protestent qu'il n'y a que la grande nécessité qui peut les contraindre à agir ainsi. M. le directeur de l'Ecole leur réplique : " Mais de l'ouvrage j'en ai tant et plus à faire faire, et je ne peux trouver d'hommes ; voulez-vous vous engager, vous commencerez votre temps dès demain matin." — " Oui, oui, répondirent-ils aussitôt, soyez sûr que vous nous rendez un grand service. On convint du prix et le lendemain à cinq heures, ils devaient être dans le champ pour charrier de la pierre. Ils eurent même la précaution de prendre un copieux souper au Collège, comme avance. Le lendemain, vers huit heures, M. le Directeur se rend au champ, dans l'espoir de trouver déjà beaucoup d'ouvrage de fait ; mais qu'elle n'est pas sa surprise, personne à l'œuvre ! Nos deux fainéants-menteurs n'avaient feint d'accepter de l'ouvrage que pour pouvoir voler un souper ! Et pendant qu'ils auraient dû gagner leur pain à la sueur de leur front, ils aimaient mieux le demander de porte en porte, répétant partout leurs mensonges, jouant le rôle d'hypocrites, et disant à leurs semblables : " On gagne beaucoup plus à quêter qu'à travailler, et on fatigue moins." Oui, quand on n'a pas de cœur.

Sans doute qu'il faut donner aux bons pauvres, leur donner suivant ses moyens ; mais quant à ces misérables qui jouent le rôle de pauvres et qui ne sont que paresseux, il faut les traiter en véritables voleurs et les repousser. En effet, ne volent-ils pas la part qu'on leur donne, aux pauvres honnêtes. — On ne doit leur donner que dans la grande nécessité, ce sera un moyen de les forcer au travail et de gagner honnêtement leur pain.

CORRESPONDANCE.

Apiculture.

(Suite.)

DESCRIPTION DE LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE.

" L'objet que j'ai eu en vue en construisant la ruche dont je donne ici la description, est de procurer aux agriculteurs une ruche très économique, d'un maniement facile, et qui néanmoins possède tous les avantages importants des ruches plus compliquées et plus coûteuses. Ma ruche consiste d'abord en un plateau d'une planche de cinq quarts de pouce d'épaisseur, ayant 28 pouces de long sur 18 pouces de large. Deux traverses de bois de cèdre de deux pouces carrés, sont clouées à chacun des bouts de ce plateau et servent à l'élever de terre. Une ouverture est pratiquée au milieu du plateau afin de donner une ventilation dans les jours de chaleur. Cette ouverture est recouverte d'une toile métallique et d'une planchette en coulis, qui permet de fermer l'ouverture complètement ou de l'ouvrir plus ou moins de manière à régulariser la ventilation.

" L'avantage de ce ventilateur est d'empêcher le ramollissement de la cire et la chute des gâteaux, dans les jours de grandes chaleurs, surtout lorsque le soleil donne ses rayons sur

les ruches. Lorsque la température est trop élevée à l'intérieur de la ruche, les abeilles sortent en groupes et demeurent oisives autour de l'entrée de la ruche; ceci n'a pas lieu dans les ruches que j'ai munies de mon ventilateur. Un renfoncement de 2½ pouces de large sur ¾ de pouce de profondeur fait dans la longueur du plateau jusqu'au ventilateur, sert d'entrée aux abeilles.

“ Sur le plateau se trouve placé le corps de la ruche qui est en forme de cylindre fait de paille tordue, ouvert par le haut et le bas et d'une épaisseur de deux pouces. La forme ronde est la plus simple et la plus économique. L'intérieur de la ruche est de 15 pouces environ de diamètre sur 12 pouces de hauteur, donnant au corps de la ruche une capacité d'environ deux mille pouces cubes. Je trouve cette grandeur convenable. L'emploi de la paille pour le corps de la ruche est très ancien; mais l'usage en avait été abandonné, pour des ruches de bois, qui permettaient l'introduction de plusieurs appareils, tels que cadres, boîtes, etc., possédant des avantages spéciaux. Je reviens à l'emploi de la paille pour plusieurs raisons importantes, tout en introduisant des traits particuliers qu'on ne rencontrait que dans des ruches compliquées et coûteuses.

“ Dans notre pays, la rigueur du climat durant l'hiver ne permet pas de laisser les ruches au dehors lorsqu'elles sont en bois.

“ La paille, comme nous l'avons dit plus haut, n'étant pas aussi bon conducteur du calorique, les ruches construites de cette matière ne se refroidissent pas autant et peuvent hiverner dehors. Ce fait offre plusieurs avantages très marqués. Il arrive souvent que dans les localités les plus favorables à l'apiculture, les cultivateurs peu aisés des établissements nouveaux, n'ont pas de caves ou de caraux propres à l'hivernement des abeilles. Le déplacement des ruches l'automne et le printemps, exige des précautions et un travail qui font hésiter bien des cultivateurs à entreprendre une exploitation agricole aussi profitable. L'hivernement des abeilles dans les caves n'étant pas dans l'ordre naturel, les abeilles semblent y perdre une partie de leur instinct; ainsi lorsque, au printemps, les ruches sont mises dehors, les abeilles s'élancent dans les airs avant que l'atmosphère ait été suffisamment réchauffée, et un grand nombre meurent ou s'égarer. Celles qui hivernent dehors produisent du miel pour la commerce et des essaims de dix à quinze jours plus tôt.

“ La ruche en paille est aussi plus légère et plus facile à manœuvrer. L'ouverture supérieure du corps de la ruche est fermée par une planche appelée *planche à miel*. Cette planche est assujettie au corps de la ruche par quatre crampes en fil de fer. Sur cette planche sont les boîtes à miel. La planche a deux ouvertures par lesquelles les abeilles passent pour aller travailler dans les boîtes à miel placées au-dessus.

“ Au-dessous de la planche à miel sont fixées des tringles triangulaires placées les unes à côté des autres, séparées par un espace de quatre lignes, et de manière que la direction de la longueur aille de l'avant à l'arrière de la ruche et que l'angle d'en bas soit directement au-dessous. La distance qu'il doit y avoir entre les angles inférieurs doit être 1½ pouce.

“ J'appelle ces tringles “ *guides* ”, attendu que leur principale fonction est de fournir aux abeilles, un point de départ régulier pour la construction de leurs gâteaux, et aussi d'assurer la régularité des gâteaux dans la direction la plus avantageuse, c'est-à-dire, celle qui laisse les espaces qui séparent les gâteaux dans une direction qui permet à l'air d'arriver directement à l'entrée de la ruche et de donner au couvain la solidité nécessaire.

“ La plus grande production des essaims a lieu lorsque les

gâteaux sont construits sur une ligne droite, de l'avant à l'arrière de la ruche. Les essaims sont moindres lorsque la direction des gâteaux s'écarte de cette ligne; de là l'avantage des tringles-guides qui n'avaient pas été jusqu'ici adaptées aux ruches en paille, comme elles le sont dans ma ruche.

“ La planche à miel est mobile, et peut être enlevée en déplaçant les crampes. On la remplace par un paillis lorsqu'on veut laisser la ruche hiverner dehors. Au-dessus de la planche à miel, je place quatre boîtes dont les côtés sont en verre, le fond et le dessus sont en bois. Le fond qui est une planchette mince, a une ouverture par laquelle les abeilles peuvent passer pour aller déposer leur miel. Il va sans dire que la planche à miel a des ouvertures vis-à-vis l'ouverture des boîtes en verre. Ces ouvertures de la planche à miel sont fermées à volonté. Les boîtes en verre offrent l'avantage de pouvoir être enlevées lorsqu'elles sont pleines et remplacées par d'autres, sans déranger le travail de la ruche, et de produire du miel de première qualité, sous la forme la plus recherchée dans le commerce.

“ Les boîtes sont couvertes et protégées par une boîte en bois mince. Elles se trouvent dans l'obscurité, condition indispensable au travail des abeilles. Enfin toute la ruche est protégée contre la pluie par un toit mobile en planche.

“ Le principal objet que j'ai eu en vue dans l'arrangement de ma ruche est l'économie, tout en conservant les avantages propres à faciliter et à répandre l'exploitation de ce genre d'industrie, qu'on n'a pas encore suffisamment apprécié dans notre pays. Ce que je me suis proposé surtout, c'est de procurer à l'épouse de l'agriculteur, qui par la nature de ses occupations est plus en état de surveiller le travail journalier et le progrès des abeilles, une ruche légère, adaptée à notre climat et d'une manœuvre facile. L'expérience me prouve que j'ai complètement réussi, aussi je donne à cet appareil le nom de *Ruche de la fermière canadienne*.”

J. E. LABONTÉ.

Moyen de conserver les patates.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

“..... Les patates sont un article important dans la consommation et c'est une chose bien triste que de contempler l'aspect que présente certains champs. Il y a pourtant un remède qui, au dire des hommes pratiques, est infaillible, et nous nous étonnons que les cultivateurs ne l'aient pas déjà employé; il est si simple et si facile. Il s'agit seulement de couper la tige, et on est certain, par ce moyen, d'empêcher la maladie de communiquer aux patates elles-mêmes.....

“ L'efficacité du procédé se comprend d'elle-même. La maladie naturellement, commence par la tête et descend graduellement jusqu'à la pomme. Ainsi en coupant la tige, on arrête infailliblement le progrès du mal, dont la marche est lente et sûre, si on ne l'arrête à temps.....

Nous voudrions pouvoir appuyer notre confrère et confirmer l'infaillibilité du moyen qu'il suggère, mais l'expérience répétée en bien des localités nous démontre que ce moyen est le plus souvent sans effet.

Nous allons à notre tour suggérer un moyen et pour celui-là nous le donnons comme appuyé sur une longue expérience, et qui n'a jamais manqué d'avoir un prompt effet.

“ Comme les patates sont mûres à peu près partout, si on s'aperçoit qu'elles sont atteintes de la maladie, il faut se hâter de les arracher, et après les avoir laissés sécher sur le champ, il

fait les mettre en care de la manière suivante : On met d'abord un rang de patates sur toute l'étendue de l'appartement qui leur est destiné, puis on le saupoudre d'une légère couche de chaux ; on met ensuite un second rang que l'on saupoudre encore ; ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les patates soient recouvertes de chaux. Cette chaux s'empare aussitôt de l'humidité des patates, et arrête le mal immédiatement."

Mais on nous objectera : ceux qui ont plusieurs centaines de minots de patates, ça leur coûtera cher. Pas si cher que vous ne le pensez. Un quart de chaux ne coûte que trois schelins, et il peut suffire à près de deux cents minots. Vous voyez que c'est une petite dépense pour empêcher une grande perte.

Extrait du Rapport du Commissaire des travaux Publics sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada.

(Suite et fin)

En accordant, l'été dernier, le bienfait d'une abondante récolte à toute la province, on dirait que la divine Providence s'est plu à favoriser spécialement les localités nouvellement ouvertes à la colonisation. Les rapports adressés à ce bureau contiennent, à cet égard, les détails les plus encourageants. Espérons que la connaissance de ces faits engagera de plus en plus notre jeunesse à s'emparer du sol pour le défricher.

Le nombre de nouvelles paroisses qui surgissent de tous côtés, sur les chemins que l'on ouvre est à mon avis, une des meilleures preuves du progrès de la colonisation. En parcourant le rapport qui suit, on y trouvera consignée la construction ou la démarcation de pas moins de dix chapelles ou église pour l'année 1865.

Il y a quelque chose de remarquable dans la manière dont se trouvent répartis, par tout le pays, les différents centres où les colons se portent en plus grande foule, depuis quelques temps. Dans la Gaspésie, le canton Métapédiac voit disparaître avec rapidité ses forêts séculaires devant la courageuse énergie des Acadiens, qui en ont fait leur nouvelle patrie. De nombreux auxiliaires viennent étendre dans les cantons voisins le domaine de l'agriculture et de la civilisation. Nul doute que le mouvement d'immigration, qui a eu un si heureux début, va se continuer et s'étendre sur une échelle considérable. Avant longtemps on devra donner à cette florissante localité le nom de "Nouvelle Acadie."

La rive du bas St. Laurent, à part les cantons qui se trouvent immédiatement en arrière des anciennes paroisses, possède sur les confins des comtés de Kamouraska et Témiscouata, à l'ouest du lac de ce nom, une vaste étendue de terrain dont les colons ont déjà commencé à s'emparer. Que les chemins qui conduisent à ces belles terres puissent seulement se terminer et rien n'arrêtera plus l'élan des défricheurs qui s'y rendent en foule.

Les terres qui arrosent le chemin Taché, dans les comtés de Rimouski, l'Islet, Montmagny et Bellechasse, se couvrent d'un très grand nombre de colons venant surtout des paroisses riveraines.

Les comtés de Beauce et Dorchester renferment dans leurs propres limites des terres qui se défrichent rapidement. Dans ce dernier comté, l'établissement des révérends Pères Trappistes a imprimé une vigueur nouvelle au mouvement déjà très-prononcé qui s'y manifestait. L'exemple de ces hommes austères qui, par abnégation, s'imposent les rudes labeurs et les dures privations auxquels la nécessité soumet le colon pauvre ; l'excellence de la méthode de leur culture et les beaux résultats qu'ils obtiennent, le parfum enfin de leurs sublimes vertus, tout cela attire autour du monastère une foule de colons pour qui cette

sainte maison sera à la fois une ferme-modèle et une école de vertu.

Le riche et peuplé comté de Nicolet avait paru immobile au milieu de ce mouvement, mais cette immobilité n'était qu'apparente, et, depuis quelques années, la colonisation sous les auspices du révérend M. Marquis, secondé par d'autres amis de l'œuvre, y a pris un développement qui n'a été surpassé nulle part. Cinq nouvelles paroisses, depuis peu, y ont été régulièrement organisées et on est actuellement en voie d'y en ériger dix autres. Ces faits sont assez éloquents par eux-mêmes pour ne pas nécessiter de commentaires. C'est dans une de ces nouvelles paroisses, à St. Vincent, que les messieurs du séminaire de Québec ont établi récemment, avec une dépense de huit à dix mille piastres, une des plus belles exploitations agricoles du Bas-Canada. Il est facile de se figurer quel bien direct et indirect elle est appelée à produire dans ces localités isolées et comparativement pauvres. Les grands travaux qui s'y font procurent de l'emploi au surplus de bras que l'agriculture locale ne réclame pas, et le mode de culture que ces travailleurs apprennent à pratiquer leur est un précieux enseignement qu'ils appliqueront plus tard à leurs propres terres. De plus, l'exemple et le succès des opérations de la ferme sont deux pages éloquents que les moins lettrés savent tous lire couramment. La ferme de St. Vincent est la répétition de ce qui se fait sur celles de St. Joachim, dont tout le monde connaît l'admirable organisation.

Exhibition de Dublin.

M. Léger Brousseau, éditeur du *Courrier du Canada*, et M. l'Abbé Brunet, professeur à l'Université-Laval, ont reçu chacun une médaille de l'Exposition de Dublin ; le premier pour des échantillons de reliure, le second pour des échantillons de bois. Ces médailles, ainsi que celles distribuées à Montréal et à Toronto, sont toutes en bronze et de même modèle.

Le compte-rendu que nous donnons à la première page de la *Gazette*, n'est pas aussi complet que nous l'aurions désiré ; mais nous espérons qu'une correspondance que nous publierons dans le prochain numéro, donnera pleine satisfaction.

RECETTE.

Fouilles d'arbres pour alimenter les vaches pendant l'hiver.

La vache mange les feuilles vertes en été ; elles les mangent également sèches pendant l'hiver. Lorsque le fourrage est rare, on ramasse pour les faire sécher, des feuilles jaunes, avec lesquelles on nourrit une vache, en les mêlant au breuvage ordinaire préparé avec du son et de l'eau chaude ; l'eau bouillante rend aux feuilles une partie de leur fraîcheur. Il est essentiel de les ramasser chaque jour au moment de leur chute, afin qu'elles reçoivent le moins possible de pluie, parce qu'étant mouillées, elles n'ont plus de saveur.

On les sèche dans une grange ou hangar ; quand le soleil paraît, on les met dehors sécher dans des draps pour les transporter plus facilement dans la grange au fourrage.

Pour une vache, on fait bouillir dans un chaudron rempli d'eau : Une livre de tourteau de navette ; un quart de son, ou moins ou plus, selon comme on l'a abondamment. On met plein une grande corbeille de feuilles dans un cuveau, et on verse l'eau bouillante dessus en mélangeant le tout avec une spatule. La vache alimentée ainsi est forte et pleine de vigueur, ne laisse pas une feuille et mange avec avidité.

Essences d'arbres dont on peut ramasser les feuilles :

Pommier, poirier, peuplier, orme, tilleul, vigne.

(Pour la Gazette des Campagnes)

DU LUXE ET DES VAINES PARURES

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET CATHOLIQUE.

(Suite.)

XI. LES PROMESSES DU BAPTÊME.

C'est une loi des peuples chrétiens que les engagements pris avec ses semblables forment, dans la conscience, l'obligation de les exécuter. Toute personne qui se soustrait à cette obligation, a perdu le droit d'être regardée comme honnête. Elle est même indigne de confiance.

Si on en juge ainsi dans les affaires de ce monde, qui se passent entre les hommes, comment devra-t-on en juger dans les engagements religieux qui se passent entre Dieu et sa créature ? Ne devra-t-on pas en conclure que plus l'un des contractants est grand et audessus de l'autre, plus aussi ce dernier serait indigne de toute considération, s'il ne tenait pas sa promesse.

Nous savons tous que, avant de recevoir le signe de l'adoption des enfants de Dieu sur notre front, nous avons fait trois solennelles promesses. Mais ces promesses d'où dépend notre sort éternel, les connaissons-nous bien ? Les avons-nous sérieusement méditées ? Sait-on qu'elles sont d'une conséquence infinie pour une personne baptisée ? S'est-on jamais donné la peine de calculer les conséquences épouvantables qu'entraînerait leur violation ? Tâchons donc de nous en convaincre par les considérations suivantes.

Les promesses du baptême sont vraiment un contrat passé entre Dieu et sa créature. D'un côté, la créature s'engage à n'appartenir plus au démon auquel elle renonce, et Dieu lui prend pour son enfant et lui donne le droit d'héritier de son royaume céleste et de cohéritière de Jésus-Christ, son fils bien-aimé. Par la seconde promesse du Saint Baptême, la créature promet solennellement à Dieu de ne jamais imiter le démon dans sa révolte et son orgueil insensés contre son Souverain Maître, et Celui-ci, Dieu, promet à sa créature de l'aimer comme son enfant et de lui tenir compte de tout le bien qu'elle fera et de l'en récompenser éternellement. Enfin, par la troisième promesse, la créature s'engage à ne plus écouter la morale du monde, elle renonce à se laisser diriger par lui, à ne jamais suivre que la morale de Jésus-Christ, se revêtir de son Esprit et se conformer, dans sa manière de penser, de parler et d'agir, à la doctrine et aux enseignements de l'évangile, tels qu'enseignés et professés par la Sainte-Eglise catholique, seule interprète de ce livre divin.

Qu'on veuille bien ne jamais perdre de vue que, du moment qu'une des promesses du baptême est violée en matière grave, cette violation a pour conséquence de séparer de Dieu la personne coupable et de lui faire perdre les droits acquis par le baptême. Cette personne est retombée sous l'empire de Satan, et si Dieu n'use envers elle d'une miséricorde qu'il a le droit rigoureux de lui refuser, elle périra éternellement. On peut donc dire qu'elle est à la merci de Dieu qui ne lui donnera ce que mérite son infidélité s'il l'envoie habiter la demeure de l'ange rebelle, qu'elle a imité dans sa révolte.

Pour ne considérer les promesses du baptême que relativement à la question que je traite, peut-on soutenir qu'elles

laissent à une personne baptisée la liberté de suivre les entraînements du luxe et des vaines parures, sans danger pour son salut éternel ?

Nous allons examiner cette importante question et, quand nous aurons tout pesé, nous en viendrons à la conclusion qu'elle ne le peut sans renoncer au ciel ou, du moins, sans s'exposer plus ou moins, à en être privé.

Avant tout examen, qu'on veuille bien remarquer que nous n'avons pu être reçus au nombre des disciples d'un Dieu qui a daigné prendre la forme d'un esclave, naître dans une crèche, porter une couronne d'épines sur sa tête et mourir sur une croix qu'après lui avoir fait trois promesses solennelles que voici : 1o. Je renonce à Satan ; 2o. Je renonce aux œuvres de Satan ; 3o. Je renonce aux pompes de Satan. Je n'ai nul besoin de dire que ces renouvellements sont d'une obligation rigoureuse pour la conscience ; chacun le sait aussi bien que moi.

Si nous eussions été baptisés à l'âge de raison et que nous eussions refusé de prendre ces engagements, n'eût-on point refusé de nous donner le saint baptême ? Si on nous eût laissés au nombre des infidèles pour avoir refusé de les prendre, penserions-nous que, en les violant en matière grave, il nous resterait autre chose que le titre de chrétiens ? Ne serions-nous pas replacés dans l'état où nous étions avant le baptême, quant aux droits acquis par ce sacrement ? Nous nous tromperions étrangement, si nous avions la folie de penser le contraire.

N'examinons d'abord que la troisième promesse du baptême, qui regarde spécialement la question que nous traitons.

Pour vous donner le sens véritable de ces paroles : " Je renonce aux pompes de Satan, " je vais vous citer l'explication qu'en a donnée le 1er Concile de Mayence, tenu l'an 847. " Les pompes des démons, dit ce concile, sont le faste, l'orgueil, la vaine gloire. " D'où je conclus que vous ne pouvez pas vous livrer au faste, à l'orgueil et à la vaine gloire, en d'autres termes, au faste du luxe, à l'orgueil de votre personne et à la vaine gloire des vaines parures, sans violer cette promesse de votre baptême.

Que le monde et ceux qui suivent sa morale en pensent ce qu'ils voudront, il n'en sera pas moins démontré que, pour une personne baptisée, c'est renier cette troisième promesse de son baptême que de se livrer à l'orgueil des vêtements, du luxe et des vaines parures, tels que nous le voyons pratiquer dans notre siècle.

Saint Augustin l'entendait ainsi, comme moi et comme tous les vrais catholiques. Je vais citer ses remarquables paroles tirées de son discours sur le Sermon de la montagne.

" Ces préceptes de Jésus-Christ établissent clairement cette loi que nous devons n'avoir pour fin que les seules joies intérieures, dans l'appréhension que cherchant la récompense que nous offre le monde, nous ne nous conformions au siècle présent. Par cette conformité avec le monde, nous perdrons la promesse d'une félicité intérieure d'autant plus excellente que, dans les vues de Dieu, elle doit nous rendre conformes à l'image de son fils. Toute personne donc qui se livre aux excès de la toilette et des parures, ou qui cherche à briller par la beauté et l'éclat, des ornements, est convaincu de suivre les pompes du siècle, par le fait même de ce luxe ou de ces vaines parures, et elle ne peut empêcher qu'on ne juge que la piété qu'elle ferait paraître, ne soit que de l'hypocrisie. " *Nec quemquam fallit dolosa imago sanctitatis.* Elle n'est donc en réalité qu'une vierge folle, à qui Dieu dira un jour : *En vérité, je ne vous connais point.*

La troisième promesse, du baptême, condamne donc le luxe et la vanité des parures. Mais une personne qui viole sciemment et ouvertement une des promesses de son baptême, peut-elle croire que sa conscience soit en règle avec Dieu ? Peut-elle

même avoir la persuasion qu'elle appartient à Jésus-Christ ou qu'elle marche à sa suite? N'aurait-elle pas, au contraire, de fort graves raisons de croire que, ayant violé une des clauses de son contrat du baptême, elle n'est, en réalité, chrétienne que de nom? Car comment le grand saint Augustin jugeait-il de la piété que font paraître les personnes livrées aux extravagances du luxe et de la vanité? Ne dit-il pas que cette piété est fausse, trompeuse, hypocrite? Pourquoi serait-elle fausse? Si non, parce qu'on ne peut être à Dieu, par la piété; et au monde, par le luxe et la vanité des parures? N'est-ce pas ce qu'enseignait Monseigneur Baillargeon, lorsqu'il s'écriait: "Malheur aux âmes vaines et orgueilleuses." N'est-ce pas encore ce que voulait dire saint Paul, quand il parle de ceux qui, aux derniers jours, auront, à la vérité, l'apparence de la piété, mais en renieront la vérité et l'esprit? Mais quelles seront ces personnes? Précisément celles dont je parle, puis qu'il nous dit qu'elle seront pleines d'amour d'elles-mêmes, glorieuses, superbes? Celles enfin dont Monseigneur de Tloa disait: "Dieu résiste aux superbes."

A quoi donc peut servir à une personne baptisée, cette exhibition, cette montre de piété, si elle se laisse conduire par l'esprit mondain, dominer par l'orgueil mondain, séduire par ces doctrines funestes qui ne tendent qu'à la glorification de la chair que la troisième promesse du baptême avait pour objet de soumettre aux lois de l'humilité chrétienne?

Si maintenant nous remontons à la seconde promesse du baptême, nous verrons qu'elle nous a fait renoncer aux œuvres du démon. Mais l'œuvre du démon, n'est-ce pas surtout l'orgueil, qui est le commencement de tout péché? En se livrant aux excès du luxe et des vaines parures, ne commet-on pas essentiellement l'œuvre du démon, le roi de tous les enfants de l'orgueil? Par le luxe et la vanité des parures, on viole donc aussi la seconde promesse de son baptême. Mais, nous dit l'apôtre saint Jean, celui qui commet le péché, est enfant du diable, parce que le diable péche dès le commencement. Étant devenu l'enfant de Satan par le péché mortel, que devient alors la première promesse du baptême: "Je renonce à Satan?" N'est-elle pas également détruite? Par le seul fait de se livrer aux excès du luxe et à la vanité, on renverse donc les engagements de son baptême.

Concluons donc: 1o. Qu'en vertu des solennelles promesses faites à notre baptême, nous ne pouvons nous livrer au luxe et à la vanité des parures sans violer ces promesses et que, si la violation est en matière grave, sans cesser d'appartenir à Dieu. Concluons 2o. Que le monde et l'esprit du monde, quelque dominant qu'il soit dans le siècle où nous vivons, ne peut nous excuser devant Dieu, si nous ne tenons point fidèlement les promesses de renoncement à Satan, à ses œuvres et à ses pompes. Concluons 3o. Que toutes les personnes qui se livrent aux excès du luxe et de la vanité n'ont qu'une vaine apparence de piété, puisque, par ces excès, elles font ouvertement profession d'appartenir au monde et d'être dirigées par l'esprit du démon, le prince de ce monde. Concluons enfin que, lorsqu'il est question d'adopter une mode, un usage, une manière de se vêtir, il faut, avant tout, examiner devant Dieu si on peut s'en revêtir sans violer les promesses de son baptême.

Pour ne point prendre le change, en faisant cet examen, il faut se pénétrer de l'esprit de l'évangile et s'y conformer, quels que soient les usages ou les modes que l'esprit du monde autorise. Mais l'esprit de l'évangile condamne le luxe, l'amour de soi, la sensualité, le monde, sa morale, ses principes et son esprit. L'esprit de l'évangile ne prêche que pénitence, mortification, haine contre la chair, contre le monde, contre son orgueil et contre tout ce qui tend, de loin ou de près, à incliner les âmes vers l'amour des choses de ce monde, et, entre toutes ces

choses vers celles qui sont de nature à fomenter l'orgueil et à flatter la chair

Je l'ai dit déjà bien des fois, une fois livré aux funestes habitudes du luxe et de la vanité, n'en vient-on pas bientôt à un degré d'insensibilité religieuse et d'aveuglement qui font avaler l'iniquité comme l'eau; selon l'expression de Job? On se rassure dans la fausse voie qu'on a embrassée, parce que les personnes livrées à ces désordres sont très nombreuses et répandues dans toutes les classes de la société, comme si l'on pouvait ignorer que le divin Maître nous avertit que ceux qui suivent la voie large qui mène à la perdition formeraient toujours le plus grand nombre.

On voit, à la vérité, un certain nombre de personnes qui ne se laissent point entraîner par le torrent débordé du luxe et des vaines parures, mais l'orgueil, qu'on a reçu dans son cœur chrétien, y appelle des ténèbres intérieurs qui obscurcissent l'esprit de Jésus-Christ. Ayant perdu l'esprit de lumière, on ne s'aperçoit même point qu'elles protestent contre le dérèglement dans lequel on vit. Car une fois que l'âme d'une personne baptisée s'est laissée séduire par des apparences trompeuses; elle tombe dans l'ensorcellement des vanités, et les passions volages de la concupiscence renversent son esprit. C'est alors que cette âme, séduite par le démon de l'orgueil, se moque de ceux qui l'avertissent de ses excès. C'est alors qu'elle croit s'être justifiée dans son égarement, lorsqu'elle se sera écriée: Oh! c'est exagéré; oh! c'est un fou, c'est une folle! Puis, elle s'endort dans cette fausse paix, qui lui fait prendre les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténèbres!

Quel renversement dans une conscience catholique! Aussi est-il écrit que les âmes perverties se corrigent difficilement et que le nombre des insensés est infini!

Mais, me dira un certain nombre de personnes livrées à l'esprit du siècle présent, notre curé ne nous fait aucune remarque sur les vanités que nous portons. Il nous laisse entièrement à notre volonté à cet égard.

Et puis vous vous y livrez sans retenue! Est-ce que vous n'avez pas entendu la voix de vos évêques, dont l'un vous conjure de lui aider à combattre le luxe qui envahit toutes les classes de notre société canadienne, et dont l'autre vous orie dans l'amertume de son âme: "Malheur aux âmes vaines et orgueilleuses!" Vous avez méprisé cette prière et avez bravé cet anathème et vous auriez l'impertinence de nous dire que votre curé ne vous fait aucune remarque sur vos folies et vos extravagances? Vos évêques parlent, et vous faites la sourde oreille, comme l'aspic dont parle le prophète David, et vous écoutez les avis de votre curé? Le croyez-vous assez dépourvu de bon sens chrétien pour croire que vous écouteriez ses avis, quand vous ne tenez aucun compte des avertissements de ceux que Dieu a chargés de conduire son église? Croiriez-vous, par hazard, que c'est par indifférence pour les excès auxquels vous vous livrez, peut-être sans aucun remords, que votre curé ne vous avertit point? Vous vous trompez étrangement.

(A continuer.)

AL. MAILLOUX, Ptre., V. G.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire.

Cultivateurs. lisez ceci.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les excellentes remarques suivantes que le *Courrier de St. Hyacinthe*.

« Dans notre dernière feuille nous recommandions à nos amis les cultivateurs de ne pas trop se hâter de vendre leurs grains. Nous renouvelons aujourd'hui cette recommandation avec insistance, parce que nos renseignements pris à bonne source, nous font croire que le commerce de l'automne, considéré dans son ensemble, s'offre sous un aspect satisfaisant, malgré certaines circonstances défavorables. Le Journal de Commerce intercolonial trouve même cet aspect déjà excellent. Eh ! certes, cette publication fait autorité dans ce genre. Elle est à l'abri d'avoir constamment les informations les plus positives. Nous pouvons donc bien en croire. Il est vrai que nous traversons un temps de crise, à cause de la fermeture du marché américain à une forte partie de nos produits, et parce qu'il n'est pas aisé de donner de suite à ces produits un autre coulement.

Toutefois, on constate que de nombreux chars chargés de bêtes à cornes et de porcs parcourrent encore les différentes lignes de chemin de fer en se dirigeant vers la frontière américaine. Si donc nos grains sont variés et peu propres à l'exportation, servons-nous en pour engraisser le bétail qui aura toujours son prix, surtout au printemps prochain. A la saison du printemps, le bon bœuf est toujours cher parce qu'il est rare ; et il le sera principalement cette année, à cause de la rareté du bon fourrage. Chaque cultivateur a besoin de faire un inventaire soigné de ses ressources fourragères afin de ne point s'exposer à mettre trop d'animaux en hivernement au risque de les voir mourir de faim au printemps. Tels qui vendent le foin cinq piastres à l'heure qu'il est et le paieront huit et dix au printemps.

Voici qu'il se présente une favorable occasion de faire de l'argent à l'automne et d'épargner son foin pour la saison critique. Bientôt, ceux qui ont de forts chevaux canadiens en trouveront d'excellents prix. Il en faut mal pour remonter un régiment de cavalerie qui nous arrive afin de donner la chasse aux féniens, ce fléau aussi dévastateur que les pluies continuelles qui ruinent nos récoltes. Vendre un cheval à cette saison c'est non-seulement obtenir son prix de vente, mais c'est encore économiser trente à quarante piastres nécessaires aux frais de son hivernement.

Ce double gain n'est pas à dédaigner, Et il rejaillira sur le bon entretien des vaches à lait qui à bonne heure deviendront une source de gros profits.

En définitive, nous demandons à nos compatriotes de ne point trop s'alarmer, de ne rien précipiter, à cause des signes funestes qui les frapperaient à première vue.

D'autres signes apparaissent aux regards pénétrants. Sachons attendre ce qu'ils promettent. Tenons en réserve nos produits de meilleure qualité, ils auront certainement un prix rémunérateur ; convertissons les autres en viande, ce sera encore un article de valeur.

Nous conjurons aussi les marchands de grains d'être très-sévères sur la qualité des produits qu'ils achèteront pour l'exportation. Quelques minots de grains gâtés suffisent pour perdre une cargaison et pour faire croire à l'étranger que le tout était au départ de qualité inférieure. Un fait et un jugement de cette sorte suffisent pour ruiner une branche importante de commerce d'un pays.

« Sous le rapport du commerce de grain notre réputation est déjà assez compromise qu'il est à propos de ne pas la ternir davantage.

« Faisons de judicieux calculs, évitons toute dépense frivole et inutile, et en fait de comptes nous trouverons que l'année se sera écoulée sans trop de malheur.

Industrie !

Un magnifique échantillon de tabac du pays, ainsi que divers échantillons de cigars laissés au bureau du *Journal de St. Hyacinthe* le tout fabriqué par M. Sansouci de St. Césaire, donnent une juste idée du talent et de l'activité déployés par ce bon cultivateur du tabac canadien. L'immense avantage que retirera M. Sansouci de l'exploitation de cette source de richesse que notre pays renferme entre mille, devrait encourager tous nos cultivateurs, et ce d'une manière toute spéciale, à cultiver une plante aussi profitable pour le pays. M. Sansouci a planté ce printemps 37,000 pieds de tabac, dont les feuilles mesurent de 30 à 40 pouces de longueur qui devra lui rapporter à l'automne une somme presque fabuleuse.

Ce monsieur occupe maintenant un nombre assez considérable d'employés à l'exploitation de sa nouvelle industrie, qui dès cet automne lui permettra de remplir certaines obligations qu'il est sur le point de contracter avec les plus forts tabacnistes de Montréal pour une quantité très-considérable de tabac.

Nous sommes aussi heureux de constater que les cigars fabriqués par M. Sansouci ne le cèdent en rien quant à la qualité aux bons cigars fabriqués à l'étranger.

Que M. Sansouci avec le zèle infatigable qu'on lui connaît continue à marcher dans la voie du progrès et la fortune lui sourira.

ANNONCES.

BUREAU DU REVENU DE L'INTERIEUR

QUEBEC, 27 avril 1866

TOUTES les licences d'auberge, d'hôtel et de magasin pour l'année courante expireront le 30 avril courant.

Toute personne qui détaillera des liqueurs spiritueuses ou fermentées après cette date, sans licence, sera, sur plainte et conviction, passible d'une amende de \$50 ou 3 mois d'emprisonnement.

Le droit gouvernemental sur les licences d'auberge dans les limites de la cité sont de \$41
Sur les licences d'auberge en dehors des limites 34

Do dans les villes incorporées (tel que la ville de Lévis) \$ 39
Sur les licences pour détailler par 3 demi chopines de liqueurs spiritueuses et fermentées, un droit uniforme de. 21
Sur les licences d'encanteur 21
Sur les licences pour tables de billard, pour chaque table 51
Sur les manufactures de tabac en la cité ou à la campagne 25
Sur les brasseurs 60
Sur les distillateurs 100

Ce droit est payable en sus de toute taxe municipale, imposée par la Corporation de la cité ou les Conseils de comté ou Conseils locaux.

La bière est soumise à un droit d'accise de 3c par gallon.

Les spiritueux et alcools, sont soumis à un droit d'accise de 30 c par gallon.

Tabac commun coupé paie un droit de .5c par livre.

Tabac en Torquette, cavendish, etc. . . . 10c par livre.

Tabac en poudie 10c par livre.

Les ventes par encan sont soumises à un droit de 1 p.c. sur les produits de la vente. Aucun argent n'est reçu après les heures de banque.

Bureau du REVENU DE L'INTERIEUR,
CHAMBRES VICTORIA, Rue Saint-Paul,
13 septembre 1866 Québec.



AVIS.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE,
ENTRE
Québec et les Ports d'en Bas.

Le Steamship en fer à hélice supérieur,

LADY HEAD,

A. MARMEN, Maître.

LAISSERA le QUAI ATKINSON, pour L PICTOU, la NOUVELLE ECOSSE, MARDI, le 2 OCTOBRE 1866, à QUATRE heures P. M. arrêtant en allant et en revenant, aux Ports ci-dessus :
BASSIN DE GASPE,

PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE,
MIRAMICHI,
SHÉDIAC et
PICTOU.

Tout le bagage au risque des propriétaires.

Le passage payé et des lits obtenus au Bureau.

Ou ne recevra pas de fret après 2 heures P. M., le jour du départ.

Pour le fret et le passage s'adresser à

F. BUTEAU, Agent,

Quai Atkinson, rue St. Jacques, Québec.

AMERICAN AGRICULTURIST

JOURNAL AGRICOLE

Le plus utile et le plus complet qu'il soit possible de se procurer, publié en langue anglaise, à New-York.

Les entrepreneurs propriétaires de l'*American Agriculturist* offrent gratuitement les Numéros de ce journal qu'ils devront publier en octobre, novembre et décembre prochain, aux personnes qui voudront bien souscrire à ce journal à dater du 1er janvier prochain, et envoyer le prix de la souscription, qui est de sept *chelins* et demi par année, dans le mois de septembre courant.

Nous invitons les cultivateurs qui lisent l'anglais à saisir cette bonne occasion. Ce serait un moyen pour plusieurs, tout en acquérant des connaissances agricoles, de s'approfondir dans la langue anglaise par la lecture de cet intéressant journal qui paraît une fois par mois.

Ce journal est approprié à toutes les classes de lecteurs des villes et des campagnes. Chaque numéro contient 32 à 44 pages quarto, de matières intéressantes, amusantes et instructives; et est rempli de nombreuses gravures, tels que modèles d'instruments aratoires les plus nouveaux, plans de maisons, modèles de divisions de jardins, etc. Ces gravures à elles seules, valent deux fois le prix de l'abonnement. Le coût de ces gravures pour le volume de l'année courante s'est élevé à la somme de \$8,000.

Tout le soin possible est apporté à la partie agricole de ce journal; ce qui en fait un guide sûr pour le cultivateur.

Ceux qui désirent s'abonner pourront faire parvenir le prix de leur souscription (\$1,50) au propriétaire de la *Gazette des Campagnes* à Ste. Anne, ou s'adresser directement au soussigné,

ORANGE JUDD & Co.,
41 Park Row, New-York City.

15 septembre 1866.

E. BAZARETTI,

MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,

QUEBEC,

IMPORTATEUR de Tabac en feuilles, en torquettes et en poudre—Allumettes—Pipes en bois et plates—Tabatières, etc.

Aussi, Parfumeries, telles que huiles, graisses, etc.—Brosses, peignes, savons.—Un grand assortiment de papier à écrire, cartes, chapelets, croix, livres de prières, etc. A vendre à bon marché.

MOULIN A COUDRE

DE

VICTORIA

A l'usage des familles.

L'AGENCE pour la vente de ces mou-lins donne un profit net d \$10.00 à \$15.00 par jour!!!

Plusieurs personnes trouveraient de l'emploi pour la vente de moulins à coudre, à l'usage des familles, la plus grande invention de notre siècle par ses nouvelles améliorations. Avec ce moulin on peut ourler, rabattre les coutures, border, cordonner, piquer et broder de la manière la plus parfaite et la plus régulière. Aucune famille ne devrait se priver de ce moulin sans rivaux, par la qualité et le prix.

Ce moulin sera envoyé à ceux qui feront parvenir au soussigné propriétaire, \$15.00 dans une lettre enregistrée.

Les soussignés paieront dix à quinze piastres par jour, à ceux qui agiront comme agents pour la vente de ces moulins à coudre, ou soixante-et-quinze piastres par mois, dépenses payées.

Pour renseignements s'adresser, par lettre affranchie, au soussigné

GATES & Co.,

No. 14, King Street East,

15 septembre 1866. Toronto, C. W.

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Témiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser à M. le Curé du lieu,

J. C. G. GAUDIN, Ptre.

MARCHAND - EPICIER.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'ayant un assortiment considérable d'Épiceries fraîches, de Vins et Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satisfaire toutes commandes qui pourraient lui être faites par écrit ou autrement. Il en fera l'expédition, par le Grand Tronc ou les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court délai.

JOSEPH LACHANCE,

No. 3, rue Sous-le-Fort et No 3, sur l'ancien marché, B.-V., Québec.

J. B. C. HEBERT,

ET

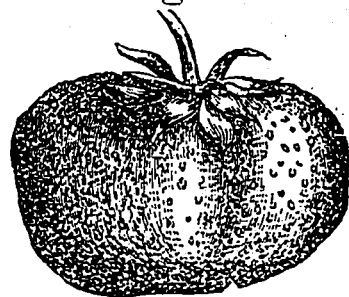
J. ANCTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St-Joseph, Haute-Ville, Québec.

FRAISES DE DURAND

Tres-grosses.



NOUVELLE variété, très productive et recommandable pour les marchés. Elle dépasse de beaucoup celles qui ont été offertes jusqu'à présent sur les principaux marchés d'Europe et des États-Unis.

Des circulaires donnant une entière description de cette qualité remarquable de fraises, le prix de ces plants et une liste des fruits que contient l'immense pépinière du soussigné, pourfont être adressés à tous ceux qui en feront la demande.

Les envois de plants se font depuis le 15 août. Que les intéressés s'empressent d'en faire la commande.

S'adresser à

FRANCIS BRILL,

23 juillet 1866. Newark, New Jersey.

GRANDE REDUCTION

sur les

Marchandises de Coton!

Cotons nouveaux venant d'être reçus et offerts aux taux de la baisse actuelle en Angleterre.

CHEZ

MONTMINY ET BRUNET,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

MONTMINY et BRUNET informent leurs pratiques et le public qu'ils viennent de recevoir par les derniers steamers d'Europe une grande quantité de Coton de toute espèce acheté pendant la baisse énorme qui a eu lieu sur ces effets sur les marchés anglais dans le cours du mois dernier, les acheteurs trouveront les prix bien bas, et la qualité des effets bien meilleure que par le passé. Ces effets consistent en Shirting, Coton des Indes, Coton Jaune, Coton double largeur pour drap de lit, jaune et blanc, Indiennes, Coton filé blanc et bleu, Convre-pieds blanc et de couleurs; et beaucoup d'autres espèces de coton.

— AUSTI —

Une caisse de toile fine en coupons de qualité supérieure et à bas prix.

— DE PLUS —

Un grand lot d'étoffes à Robes offert à 25 p. 100 de réduction sur les prix du printemps.

MONTMINY et BRUNET,
Saint-Roch, Québec.

15 août 1866.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné, qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelque temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire fabriquer les Ruches que lui semblent les mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les ruches suivantes :

La Ruche de l'Amateur,

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système. — Prix : \$5.00.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur. — Prix : \$2.50.

BOITES-A-MIEL qui se vendent sur le marché au même prix que le miel; dessus et dessous en bois, côtés en verre. — La doz. \$1.60.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à THOS. VALIQUET, Apiculteur.

Ferme aux Abeilles; à St. Hilaire.

Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent — Coutellerie de Rodgers — Ustensiles de ménage — Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9½, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

NOUVELLES MARCHANDISES.

GRANDE variété d'Etoffes à Robes de printemps et d'été, Soie de couleurs pour Robes, Etoffes à Jupons, Nouveaux Parasols, Cols et Manchettes (nouveau), Ceintures et Fichus pour dames, Echarpes, Châles, Plumes, Garnitures de chapeaux.

NOUVEAUX Tweeds de printemps et d'été, Casimires de couleurs, Casimires et Draps noirs, Nouveaux tissus légers et de fantaisie pour chemises, Cravatte, Echarpes pour messieurs, Chemises en Toile, etc., Vêtements de dessous, etc.

TOILE Cirée anglaise pour paquets, Toile Cirée pour tables, Toile cirée de couleur, Toile en caoutchouc pour voitures.

CHAPEAUX de satin, (importation française), Chapeaux de satin de Londres, Chapeaux en mérinos, Chapeaux de feutre, grande variété, Chapeaux de paille, etc., pour dames, Chapeaux de paille pour messieurs, Chapeaux pour enfants.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES,

1er juin 1866. Québec, Rue Sous-le-Fort.

SIMON BEDARD

HORLOGER ET BIJOUTIER

Québec, No. 27, rue St. Jean

en dedans des murs

INFORME les cultivateurs qu'il a toujours en mains un assortiment considérable de bijouteries, telles que montres en or de tous genres, montres d'argent, chaînes en or pour Dames et Messieurs, boucles d'oreilles, bagues et jones pour mariage de meilleure qualité, bracelets en or et en jet, boutons de chemise de toutes sortes, épinglettes et boucles d'oreilles en jet, argenterie de toutes sortes, telles que cuillères, fourchettes, plats à pain, plats à biscuits, huilliers, etc., etc.

Aussi : horloges de tous patrons et de tous les goûts, en bronze, imitation de papier maché, fer, acajou, etc. Sacs de voyage, porte-manteaux en maroquin, lunettes d'opéra, et un grand nombre d'objets de fantaisie trop longs à énumérer.

Les montres, horloges et bijouteries seront réparées avec soin et exécutées sous le plus court délai.

Tous articles à être réparés dans cet établissement sont placés dans un coffre à l'épreuve du feu et des voleurs.

On peut aussi se procurer une variété considérable de feux d'artifices de toutes espèces et de tous prix.

15 août 1866.

BROME DE SCHRADER,

Importé de la maison Vilmorin, Andrieux et Cie., de Paris, par le propriétaire de la Gazette des Campagnes.

On peut se procurer à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes de la graine de Brome de Schrader.

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ

Quatre douzaines de Châles noirs à dentelle, nouveaux patrons, depuis 11s. 3d. et au-dessus,

Nouveau Barège français pour Mantilles, couleur blanche et autres couleurs.

Mousselines Françaises

De tous les genres et de toutes les couleurs, depuis 10d. et au-dessus.

Les Gants de Chevreau bien connus de la fabrique de Jouvin.

Patrons de Robes nouveaux

Offerts en vente beaucoup au-dessous de leur valeur.

Soies noires et de couleurs, offertes aux mêmes prix qu'avant la hausse.

Tweeds! Tweeds!

Un lot nouveau offert à 2s. 9d. et 3s. 3d. valant 3s. 9d.

Un lot de la même étoffe achetée (une chance) de toutes les couleurs et de tous les patrons, 1s. 3d. par verge, valant 2s. 3d.

Vêtements de dessous, etc.

Camisoles et Caleçons, depuis 2s. 4½d. et au-dessus,

Chemises blanches faites à la maison, Faux-Cols en papier, Cravates et Chemises en Flanelle faites à la maison.

LÉGER et RINFRET

No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville

1er septembre, 1866.

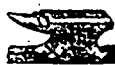
Québec.

F. A. ST. LAURENT

IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

No. 6, rue et faubourg St. Jean

QUEBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres; Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tôle, Pistolets, Fusils; Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔

N. GAUTHIER,

NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

14 avril 1866.

1866

NOVEMBRE.

1866

Le Soleil entre au Sagittaire le 22 à 11 heures 58 minutes du matin.

Nouvelle lune, le 7 à 5 heures 40 minutes du matin.
Premier quartier, le 15 à 9 heures 22 minutes du matin.
Pleine lune, le 22 à 5 heures 30 minutes du matin.
Dernier quartier, le 28 à 10 heures 20 minutes du soir.

SEMAINE.	FETES RELIGIEUSES.	L.	ETC.	SOL.
Jeudi 1	b TOUSSAINT, d'obligation. <i>Kyrie</i> roy. Après les 11 Vêpres de la fête, Vêpres des morts, avec antiennes doublées.	6	59	5 1
Vendredi 2	n Commémoration des Morts. Absoute.	7	1	59
Samedi 3	fb De l'octave.	7	3	57
DIMAN. 4	b XXIV ap. Pent. S. Charles, évêque. <i>Kyrie</i> des dbles. Aux II Vêp. mém. du dim. (IV ap. l'Epiph.) et de l'oct.	7	4	56
Lundi 5	fb } De l'octave.	7	5	55
Mardi 6	fb }	7	7	53
Mercredi 7	fb }	7	8	52
Jeudi 8	b Octave de la Toussaint.	7	9	51
Vendredi 9	b Dédicace de la Basilique du S. Sauveur.	7	11	49
Samedi 10	b S. André Avellin, conf.	7	12	48
DIMAN. 11	b XXV ap. Pent. S. Martin, év. <i>Kyrie</i> des dbles. Aux II Vêp. (Ant. prop.), mém. du dim. (V ap. l'Epiph.), et du suiv. Salut	7	13	47
Lundi 12	tr S. Martin, pape et mart.	7	15	45
Mardi 13	b S. Stanislas Kostka, conf.	7	16	44
Mercredi 14	fb S. Dédace, conf.	7	17	43
Jeudi 15	b Ste. Gertrude, vierge.	7	19	41
Vendredi 16	tr De la férie.	7	21	39
Samedi 17	fb S. Grégoire Tanmarurge, évêque.	7	22	38
DIMAN. 18	b XXVI ap. Pent. Dédicace des Basil. de SS. Pierre et Paul. <i>Kyrie</i> des dbles. Vêp. à cap. du suiv. mém. de la Dédic., du VI dim. ap. l'Ep. et d'un mart.	7	23	37
Lundi 19	b Ste. Elizabeth, reine de Hongrie, veuve.	7	24	36
Mardi 20	b S. Félix de Valois, conf.	7	26	34
Mercredi 21	b Présentation de la Ste Vierge.	7	27	33
Jeudi 22	r Ste. Cécile, vge. et mart.	7	28	32
Vendredi 23	r S. Clément, pape et mart.	7	29	31
Samedi 24	b S. Jean de la Croix, conf.	7	30	30
DIMAN. 25	r XXVII et dern. ap. Pent. Ste. Catherine, vge. et martyre. <i>Kyrie</i> des dbles. Aux II Vêp. mém. du XXIV dim. ap. Pent. et du suiv.	7	31	29
Lundi 26	tr S. Pierre d'Alexandrie, év. et mart.	7	32	28
Mardi 27	tr De la férie.	7	33	27
Mercredi 28	r S. Irénée et ses comp. mart.	7	34	26
Jeudi 29	tr De la Vigile.	7	35	25
Vendredi 30	r S. André, apôtre.	7	36	24

Température. — Du 1er au 7, plusieurs averses — Du 8 au 15, pluie d'un jour à l'autre — Du 16 au 22, temps froid avec soit neige ou pluie — Du 23 au 28, froid avec neige — Du 29 au 7 décembre, beau et très froid. — *Petit Almanach du B.-C.*



PAYEZ SANS RETARD

L'ABONNEMENT A LA GAZETTE DES CAMPAGNES

Les abonnements datent du 1er de Novembre et du 1er de Mai. Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau, par écrit, UN MOIS avant l'expiration de l'abonnement. Les arrérages, s'il y en a, doivent alors être payés. Ceux qui refuseront la *Gazette des Campagnes* au Bureau de Poste sans avoir payé leur arrérages seront sensés continuer l'abonnement jusqu'à parfait paiement.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 A M	3-55 P M
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15 P M	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'Anse à Gile	1-20	11-55 A M
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
Elgin Road	2-32	10-51
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St André	4-33	8-52
St Alexandre	4-43	8-39
Chemin du Lac	5-03	8-19
RIVIERE-DU-LOUP	5-23	8-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

DEMEMAGEMENT.

F. O. VALRAND

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES.

A transporté son établissement au No. 6, Côte de la Basse-Ville, Québec, deux portes plus bas que l'ancien poste.

Il vient de recevoir un bien grand assortiment de lampes de toutes espèces, Lanternes, Fanax brûlant l'huile de charbon sans cheminée, aussi globes, cheminées, mèches, brosses, Abas-jour et tout ce qu'il y a de plus nouveau dans ce genre d'articles. Le tout à des prix très-modérés pour argent comptant.

— AUSSI : —

2,600 Gallons d'huile de charbon marqué *Parsan* No. 1.

7,400 Gallons d'huile de charbon marqué *Liverpool* 1ère qualité.

2,580 Gallons d'huile de charbon marqué *Cedar Creek* 1ère qualité.

A vendre en gros et en détail.